

MAIRIE DE
LARGEASSE

DEUX-SEVRES

Tel 05.49.72.02.10

communelargeasse@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*L'an deux mille quinze,
Le jeudi 10 décembre à 20 H 30,*

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE
Dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire,
A la Mairie, sous la Présidence de M. GROLLEAU Jean-Jacques, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 03/12/2015

Présents : MM. GROLLEAU, MOTARD, MM. DAVID, BAUDOUIN, BONNET,
HILKER, JARRY D. et JARRY O. Mmes FAZILLEAUD et GILLES, M.
ROUILLIER.

Absents : M. MICHONNEAU, Mmes BODIN et SAUVETRE

M. le Maire expose à l'assemblée que M. et Mme JOURDAIN, les
boulangers du Fournil Gâtinais rencontrent des difficultés avec le four actuel
; la cuisson n'est pas homogène.
Ils souhaiteraient donc que la commune en acquiert un nouveau dans le
cadre du crédit bail concernant le matériel du fournil et de la boulangerie.
Un devis a été établi, et l'entreprise "CS Depann" propose un four à soles
pour 13 500€ TTC.

Pour l'utilisation d'un tel four, l'alimentation électrique doit être supérieure à
36 Kva. De ce fait, la commune demande à Séolis un devis estimatif
concernant le raccordement.

Le Conseil municipal, après avoir entendu le maire, et discussion,
décide à l'unanimité :

- d'acquérir un nouveau four pour 13 500€ TTC,
- de prendre en charge le futur devis Séolis.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2016.

Objet :

**Achat four "le
Fournil Gâtinais"**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou Sous-Préfecture
Le :

Transmis et rendu
exécutoire à la Sous-
Préfecture le

Publié ou Notifié
Le

Pour Copie conforme,
En mairie, le 14 décembre 2015

Le Maire,
Jean-Jacques GROLLEAU



REÇU EN PREFECTURE

le 22/12/2015

Application agréée E-legalite.com

079-217901479-20151210-2015_CM1012_2-DE